

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2017 DAC 602** Apposition d'une plaque commémorant les évènements du 14 juillet 1953 place de la Nation à Paris 12e.

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance en date des 29, 30 et 31 mars 2016, le Conseil de Paris a émis le vœu qu'une plaque commémorant les évènements du 14 juillet 1953 soit apposée place de la Nation.

Le 14 juillet 1953, les militants indépendantistes du mouvement pour les libertés démocratiques en Algérie (MTLD) dirigé par Messali Hadj, défilent avec les militants du PCF et de la CGT de Bastille à Nation, comme c'est le cas depuis le début des années 1950 pour les défilés du 1er mai ou du 14 juillet. Arrivés place de la Nation, les militants du MTLD auraient essayé de passer outre le cordon des gardiens de la paix au lieu de se disperser. Le feu est ouvert par les forces de l'ordre sans sommation.

Sept manifestants sont tués, six "Français musulmans d'Algérie" (selon les catégories de l'époque), militants du MTLD, et un militant de la CGT : Amar Tabjadi, Abdallah Bacha, Larbi Daoui, Abdelkader Dranis, Mohammed Isidore Illoul, Medjen Tahar et Maurice Lurot.

Le préfet de police et le ministre de l'Intérieur revendiquent la légitime défense. Cette thèse est relayée par une partie de la presse. Mais l'enquête met à mal cette version. La dénonciation du massacre dans certains journaux, les hommages rendus lors du transport des dépouilles ou des obsèques des victimes témoignent de l'indignation d'une partie de l'opinion, avant que la tuerie du 14 juillet 1953 ne soit recouverte par les déchirements sanglants de la guerre d'Algérie et ne sombre dans l'oubli.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorant les évènements du 14 juillet 1953, place de la Nation à Paris 12e, dont le texte est le suivant :

A LA MÉMOIRE DES 7 MANIFESTANTS TUES  
ET DES NOMBREUX BLESSES,  
VICTIMES DE LA RÉPRESSION  
DU 14 JUILLET 1953,  
PLACE DE LA NATION.

6 MILITANTS INDÉPENDANTISTES ALGÉRIENS  
DU MOUVEMENT POUR LE TRIOMPHE  
DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES,  
ET UN MEMBRE DE LA CGT  
ONT ÉTÉ TUÉS CE JOUR-LÀ.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DAC 602** Apposition d'une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953 place de la Nation à Paris 12e.

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953, place de la Nation à Paris 12e ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris d'apposer une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953, place de la Nation à Paris 12ème.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «A la mémoire des 7 manifestants tués et des nombreux blessés, victimes de la répression du 14 juillet 1953, place de la Nation. 6 militants indépendantistes algériens du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques et un membre de la CGT ont été tués ce jour-là.»

Article 3: La dépense correspondante, estimée à 2 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.